

Fiche technique n° 2-6-142/F

Planches de coffrage brutes de sciage pour utilisation apparente

Situation de départ

Les planches de coffrage brutes de sciage sont souvent décrites sans indications plus précises. Les opinions divergent en ce qui concerne les désignations techniques. Certains y voient un coffrage esthétique pour des utilisations apparentes, sans précisions concernant l'admissibilité d'empreintes de cales, de décolorations, etc. D'autres assimilent cela à un faux bardage sans exigences particulières.

Concepts

Terminologie correcte:

«**Planche de coffrage brute de sciage pour utilisation apparente**»

Autres désignations courantes:

«Revêtement côté apparent brut de sciage»

«Epaissi à mm» brut de sciage, bardage entaillé brut, faux plancher

«Planche de coffrage brute de sciage de qualité»

Critères de qualité

Planches de coffrage brutes de sciage pour utilisation apparente, qualité N1 ou N1/N2 ¹⁾

¹⁾ Cf. les critères de sélection pour les produits rabotés (Usages du commerce du bois)

Exigences

- Surface du bois sciée proprement.
Coupe propre exigée à l'aide d'une scie à ruban à refendre (forme de coupe la plus courante) ou d'une scie alternative à châssis.
- Pas de coupe à l'aide d'une scie circulaire.
- Pas d'empreintes de cales de séchage sur la face apparente.
Le produit est séché en double épaisseur et séparé avant le rabotage.
- La face arrière des planches est égalisée (ajustée à la bonne épaisseur).
- En cas de coffrage profilé, le profilé est raboté.
- En cas de coffrage abouté (acoustique), les faces latérales sont jointes bout à bout (rabotées).
- Pour les coffrages de moulures, les faces latérales ne sont aboutées que sur demande.
- Les nœuds rebouchés doivent présenter une surface brute.

Lors de la réalisation d'une planche de coffrage brute de sciage pour une utilisation apparente à base de pièces brutes de double épaisseur, il est indispensable que la face apparente du produit fini soit toujours tournée alternativement côté cœur et côté aubier.

Autres produits semblables

- Faux bardage pour utilisation non apparente = bardage entaillé brut (cf. la Fiche technique n° 2-7-124/F).

- Coffrage à base de planches brutes = planches brutes qui ne sont ni ajustées à la bonne épaisseur, ni aboutées.
Lorsqu'elles sont utilisées en tant que revêtement pour des murs et des plafonds, elles sont traitées en m² et non pas en m³.
Pour la détermination des niveaux de qualité, les critères de sélection pour les produits rabotés s'appliquent (Usages du commerce du bois).